

CHARTRE DE L'ADMINISTRATEUR ET DU CHARGÉ DE MISSION INVITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'administrateur ou le chargé de mission du SYNADEC s'engage à :

- ✓ Être présent aux conseils d'administration,
- ✓ Apporter sa contribution aux réflexions, dans le respect des points de vue de chacun,
- ✓ Exercer de façon bénévole et désintéressée son mandat. Il ne se met pas dans une situation de conflit d'intérêt ;
- ✓ Soutenir et porter les décisions du conseil d'administration,
- ✓ Prendre connaissance et respecter les statuts du SYNADEC et ceux de l'Enseignement catholique ;
- ✓ Représenter le SYNADEC dans des instances ou commissions nationales. Il rend compte au conseil d'administration ;
- ✓ Respecter la confidentialité des débats au sein du conseil d'administration,
- ✓ Être au service de tous les adhérents. Son mandat ou sa mission est national, il ne représente ni son établissement ni son territoire ;
- ✓ Ne pas utiliser sa qualité d'administrateur ou de chargé de mission à des fins politiques ou partisans.

NOM – Prénom :

Pris connaissance à
Le

Signature



01 55 48 04 55



secretariat@synadec.fr



2-4 rue Chaintron
92120 MONTROUGE